

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE
Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 28 JUIN 2023

**09 - Objet : TABLEAU DES EMPLOIS MISE A JOUR – CREATION ET/OU SUPPRESSION D'EMPLOIS
N° Ordre : DE-063-2023**

Rapporteur : Jacques Lambert, Vice-Président en charge des ressources humaines, de l'administration générale et président de la CAO/CDSP
Nomenclature : 4.1.3 : création ou suppression d'emplois

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lamontjoie, après convocation du 21 juin 2023, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (37) :

Andiran : M. Lionel LABARTHE

Barbaste : M. Michel DAUNES

Bruch : M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : Mme Patricia CHENUIL et M. Jean-Louis MOLINIÉ

Calignac : -

Espiens : M. Serge LARROCHE

Feugarolles : M. Jean-François GARRABOS

Fieux : -

Francescas : Mme Paulette LABORDE

Lamontjoie : M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ÉCHÉVÉRIA

Lasserre : M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et M. Ludovic BIASOTTO

Le Frechou : -

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET

Le Saumont : -

Mézin : Mme Dominique BOTTÉON et MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABÉRA

Moncaut : -

Moncrabeau : -

Montgaillard-en-Albret : M. Henri de COLOMBEL

Montagnac-sur-Auvignon : M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu : M. Alain POLO

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Ana-Paula BES, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Mélanie SERRES-SOLANO et MM Serge ARNAUNÉ, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Patrick GOLFIER et Nicolas LACOMBE,

Pompiey : -

Poudenas : M. Jean de NADAILLAC

Réaup-Lisse : M. Pascal LEGENDRE

Saint Pe Saint Simon : M. Michel SABATHIER

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : -

Sainte-Maure-de-Peyriac : -

Sos-Gueyze-Meylan : Mme Claudette STALTER, suppléante

Thouars-sur-Garonne : M. Jean-Pierre VICINI

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH

Xaintrilles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (7) :

Barbaste : Mme Valérie TONIN à M. Ludovic BIASOTTO

Lavardac : M. Sébastien CRUSSIÈRES à Mme Isabelle SALIS

Le Saumont : M. Jean-Louis LALAUDE à M. Jean-Louis TOLOT

Nérac : Mme Stéphanie GARBAY à M. Patrick GOLFIER, M Marc GELLY à M. Hugues DAVID, M. Frédéric SANCHEZ à M. Nicolas LACOMBE

Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ à M. Alain LORENZELLI

Membre absent excusé (9) :

Calignac : M. Alban CASSAGNABERE

Fieux : M. Joël AREVALILLO

Lavardac : M. Georges BARBARA

Le Frechou : M. André APPARITIO

Moncaut : M. Francis MALISANI

Moncrabeau : M. Nicolas CHOISNEL

Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Thierry PLANTÉ

Sos-Gueyze-Meylan : M. Didier SOUBIRON suppléé par Mme Claudette STALTER

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIÉ a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 37

Votants : 44

Absents : 16

- Dont « pour » : 44

- Dont suppléé : 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 7

- Dont abstention : 0

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des emplois pour permettre des modifications de durée de l'emploi, des avancements de grade, des promotions internes, etc.

En cas de suppression d'emplois ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

La délibération doit préciser :

- Le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé,
- Le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de contractuel créé en application de l'article L.332-8 du code précité, (lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'exercer les fonctions (L.332-8 1°), lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services justifient le recours à un agent contractuel de droit public (L.332-8 2°), dans les communes ou groupements de communes de moins de 1 000 habitants pour tous les emplois (L.332-8 3°), dans les communes ou groupements de communes d'au moins 1 000 habitants pour les emplois à temps non complet d'une durée hebdomadaire inférieure à 17 heures 30 (L.332-8 5°), pour les emplois dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une

autre autorité territoriale dans les communes de moins de 2 000 habitants ou groupements de communes de moins de 10 000 habitants (L.332-8 6°).

Vu la délibération n°DE-053-2023 du 24 mai 2023 portant modification du tableau des emplois,

Vu la présentation réalisée en commission administration générale/RH le 15 juin 2023,

Vu l'avis favorable préalable du Comité Social Territorial (CST) en date du 16 juin 2023,

Légende bleue :

Considérant la réussite d'un agent à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, il convient de créer un emploi dans le tableau des titulaires du même grade, afin que sa nomination puisse intervenir.

La suppression de son emploi actuel sur le grade d'adjoint administratif a été approuvée lors du dernier CST (16.06.2023) et sera effectuée lors de la prochaine mise à jour du tableau des emplois.

Légende verte :

Depuis la dernière mise à jour du tableau des emplois, des nominations d'agents remplissant les conditions pour bénéficier d'un avancement de grade en juin et juillet vont intervenir, il convient de procéder aux suppressions de leur précédent emploi, et d'ajouter l'effectif pourvu dans le grade d'avancement pour chacun d'entre eux.

Légende orange :

Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'un professeur de modern jazz, au sein de l'école de danse à compter de la rentrée scolaire prochaine, il convient :

- de créer un emploi sur le grade d'assistant d'enseignement artistique, à temps non complet à raison de 5 heures hebdomadaires dans le tableau des contractuels de droit public.

Durée maximale du contrat : 1 an (maximum 2 ans) dans les conditions de l'article L 332-14 du CGFP.

Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des assistants d'enseignement artistique.

Un régime indemnitaire pourra être attribué, ainsi que les avantages sociaux, selon les dispositions prévues par la Communauté de Communes.

Légende rose :

Considérant les mouvements intervenus au sein de l'Ecole de Musique et de Danse il convient, dans le tableau des contractuels :

- de supprimer un emploi d'enseignant sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe

- de créer un emploi sur le grade d'assistant d'enseignement artistique

- d'ajouter 2 emplois pourvus sur le grade d'assistant d'enseignement artistique

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Considérant l'exposé du Président

Après en avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

► **D'approuver** la modification du tableau des emplois ainsi proposée, qui prendra effet dès que la présente délibération sera rendue exécutoire, comme suit :

TITULAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Filière - Grade	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Emplois pourvus correspondants (Poste de ...)
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché hors classe	A	1	1	0	1 Directeur Général des services
Attaché territorial	A	4	4	0	1 Directrice Action Sociale 1 Directrice Communication 1 Directrice des Ressources Humaines 1 Directrice des Affaires financières
Rédacteur principal 1ère classe	B	3	3	0	1 Chargée de mission Leader et dév économique 1 Conseiller de Prévention 1 Responsable des Affaires Générales et tenue des Assemblées
Rédacteur principal 2ème classe	B	2	0	0	
Rédacteur	B	3	3	0	1 Directrice service PEEJ 2 Instructrices Urbanisme
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	4	4	0	1 Assistant de gestion comptable et ressources humaines 1 Conseillère emploi 1 Assistante de gestion administrative de l'Ecole de musique et de danse 1 Assistante de gestion administrative pôle fonctionnel
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	2+1	2	0	1 Assistant comptable 1 Assistante de gestion comptable et services techniques
Adjoint administratif	C	3	3	0	1 Gestionnaire paie/carrière 1 Assistante de gestion administrative Enfance et Jeunesse 1 Assistante RH
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur principal	A	1	1	0	1 Directeur des Services techniques
Technicien principal de 1ère classe	B	1	1	0	1 Responsable administrative et financière des services techniques
Agent de maîtrise principal	C	3	1+2	0	1 Technicien ouvrages +1 Agent d'exploitation voirie

AR Prefecture

047-200068948-20230628-DE_063_2023-DE
Reçu le 03/07/2023

					+1 Référent des documents techniques
Agent de maitrise	C	3-2	3-2	0	1 Encadrant voirie -1 Agent d'exploitation voirie -1 Référent des documents techniques
Adjoint technique principal 1ère classe	C	7	5+1	0	1 Chef d'équipe Voirie 3 Agents d'exploitation Voirie 1 Agent d'exploitation Voirie spécialisé +1 Chef d'équipe Voirie
Adjoint technique principal 2ème classe	C	7-1	6-1+1	0	-1 Chef d'équipe Voirie 1 Responsable du service Patrimoine 2 Agents d'exploitation Voirie 1 Agent technique polyvalent 1 Agent polyvalent du Patrimoine +1 agent d'entretien
Adjoint technique	C	13-1	13-1	1-1	4 agents d'exploitation Voirie spécialisés 3 Agents d'exploitation Voirie 2 Agents polyvalents du Patrimoine 1 Chef d'équipe voirie 1 Mécanicien Voirie 2-1 Agents d'entretien
FILIERE CULTURELLE					
Assistant d'enseignement principal 1ère classe	B	7	7	0	1 Directeur de l'Ecole de Musique et de Danse 5 Enseignants Musique 1 Enseignant Danse
Assistant d'enseignement principal 2ème classe	B	2	2	0	2 Enseignants Musique
Adjoint du patrimoine	C	1	1	0	1 Archiviste délégué à la protection des données
FILIERE ANIMATION					
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	9	5+4	0	1 Coordonnateur Jeunesse 1 Directeur ALSH 3 Directeurs ALSH /NAP +1 Directeur Maison des Jeunes +1 Directeur ALSH /NAP +2 Animateurs
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	4-4	4-4	0	-1 Directeur Maison des Jeunes -1 Directeur ALSH /NAP -2 Animateurs
Adjoint d'animation	C	3	3	2	1 Animateur RAM 2 Animateurs

AR Prefecture

047-200068948-20230628-DE_063_2023-DE
Reçu le 03/07/2023**FILIERE MEDICO-SOCIALE**

Educateur de jeunes enfants	A	2-1	2-1	0	2-1 Educatrices de Jeunes Enfants
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	1	+1		+1 Educatrice de Jeunes Enfants
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	3	3	0	3 Auxiliaires de puériculture
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	1	1	0	1 Auxiliaire de puériculture
Agent social principal 1 ^{ère} Classe	C	1	1	0	1 Assistante éducative Petite Enfance
Agent social principal 2 ^{ème} classe	C	3	3	0	3 Assistantes éducatives Petite Enfance
Agent social	C	6	6	0	6 Assistantes éducatives Petite Enfance
TOTAL		100+1-9	88+9-9		
		92	88	3	

CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC SUR EMPLOIS PERMANENTS

Filière - Grade	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Emplois pourvus correspondants (Poste de ...)
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Directeur territorial	A	1	1	0	1 Directeur général adjoint attaché au Pôle Cohésion Sociale et Développement
Attaché territorial	A	5	5	0	1 Directrice juridique 1 Chef de projet TEPOS 1 Chargé de mission TEPOS 1 Responsable service Urbanisme 1 Responsable Habitat
Rédacteur territorial	B	5	5	1	1 Coordonnateur CTG 1 Conseillère en insertion professionnelle 1 Conseillère socio-administrative 1 Chargée de mission action collective et manager du commerce 1 Animatrice numérique Conseillère socio-administrative
Adjoint Administratif	C	1	1	0	1 Assistant de gestion administrative service urbanisme

AR Prefecture

047-200068948-20230628-DE_063_2023-DE
Reçu le 03/07/2023**FILIERE TECHNIQUE**

Ingénieur territorial	A	2	2	0	1 Chargée de mission Natura 2000 1 Technicienne Rivière
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	B	1	1	0	1 Technicien Habitat
Technicien Principal 2 ^{ème} classe	B	1	1	0	1 Technicien Habitat
Technicien Territorial	B	1	1	0	1 Technicien Rivières
Agent de maitrise	C	4	3	0	1 Encadrant Voirie 1 Chef d'équipe Voirie 1 Mécanicien
Adjoint technique Principal de 1 ^{ère} cl	C	1	1	0	1 Chef d'équipe Voirie
Adjoint technique Principal 2 ^{ème} cl	C	2	2	0	2 Agents d'exploitation Voirie
Adjoint technique	C	5	5	0	4 Agents d'exploitation Voirie 1 Agent polyvalent du patrimoine

FILIERE CULTURELLE

Assistant d'enseignement artistique	B	6+1+1	5+2	4+1	5+2 Enseignants EMD
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	2-1	1	1	1 Enseignant EMD

FILIERE ANIMATION

Adjoint d'animation	C	13	13	9	13 animateurs
---------------------	---	----	----	---	---------------

FILIERE MEDICO-SOCIALE

Cadre de santé paramédical	A	1	0	0	
Infirmier en soins généraux	A	1		1	
Educateur de jeunes enfants	A	2	2	0	1 Directrice de Multi Accueil 1 Animatrice RAM
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	2	1	0	1 Auxiliaire de puériculture
Agent social principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	0	1 Assistante Petite Enfance
Agent social	C	5	3	1	3 Assistantes Petite Enfance
TOTAL		62+1+1-1 63	53+2 55	17+1 18	

CONTRACTUELS DE DROIT PRIVE -CONTRATS AIDES

Filière - Grade	Cat.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet	Emplois pourvus correspondants (Poste de ...)
Contrats d'accompagnement dans l'emploi	/	0	0	0	
TOTAL GENERAL		155	143	21	

AR Prefecture

047-200068948-20230628-DE_063_2023-DE
Reçu le 03/07/2023

► **D'autoriser** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération, et notamment de signer les contrats d'engagements des agents contractuels dans les conditions exposées préalablement.

► **De prévoir** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois et de les inscrire au budget d'Albret Communauté.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Alain Lorenzelli,
Président

Jean-Louis Molinié
Secrétaire de séance



Publication le : - 3 JUL. 2023